



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Vendée

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

La Roche-sur-Yon, le 11 février 2021

Tél. : 02 51 36 72 32 et 72 78

Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE NIVEAU ORANGE POUR NEIGE - VERGLAS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau ORANGE pour risque de neige et verglas. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le jeudi 11 février 2021 en fin d'après-midi
Fin de phénomène prévue le vendredi 12 février 2021 dans la matinée

Qualification du phénomène :

En fin d'après-midi, puis en cours de nuit, des pluies verglaçantes d'intensité faible mais continues concerneront la Vendée. L'occurrence de ces pluies verglaçantes devrait concerner le nord et nord-est Vendée dans un contexte de températures négatives, voire de sol gelé. Ces pluies faibles verglaçantes se poursuivront en début de matinée.

Par ailleurs, au cours de la journée du 11 février, des cumuls de neige de 1 à 2 cm pourraient localement être observés.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le jeudi 11 février 2021), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ;
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu.Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le chef du service de sécurité civile et routière



Arnaud RENARD